

Compte Rendu sommaire du Conseil Municipal du 9 Juin 2017

L'An deux mille dix sept

Le Neuf Juin, le Conseil Municipal de la commune de Sainte Radegonde-des-Noyers, Dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire,

A la Mairie, sous la présidence de Mr FROMENT René, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 30 Mai 2017

PRESENTS : FROMENT R., ROBIN A., GROLLEAU D., CHARLE L., PIGNON M., ARCHAMBAUD M., MAROUSSIE G., SEGUI H., FAUCHER M.

Arrivée de Mr MASSIOT Joël à 21 h 30.

ABSENTS : BOURNEL P., GONIOT C., BOBINEAU P., MASSIOT J.

Secrétaire de séance : Mr GROLLEAU Denis

Pouvoir de Mr BOURNEL Paul à Mme SEGUI Hélène

Pouvoir de Mr GONIOT Christophe à Mr FROMENT René

Pouvoir de Mr BOBINEAU Patrice à Mr CHARLE Laurent

Pouvoir de Mr MASSIOT Joël à Mr MAROUSSIE Gérard

OBJET :

- Désignation d'un secrétaire de séance
- Procès-verbal de la réunion de conseil municipal du 12 Avril 2017
- Convention Sydev, Eclairage Passage piétons RD 25 au lieudit « Booth Neuf »
- Convention France Télécom Orange, Effacement de réseaux, Rue du Fief du Bois, Rue du Paradis
- Mise en concurrence des Entreprises pour l' aménagement RD 25
- Rénovation et agrandissement des bâtiments de la Mairie : insertion dans la Presse (appel d'offres) pour le recrutement d'un architecte
- Maintien de la Cabine Téléphonique, convention cession d'habitable et abonnement avec France Télécom
- PLU
- Révision des statuts de Vendée Eau
- Devis, transport des élèves à la piscine de Luçon
- Vendée Habitat : sollicitation de Mr Le Maire pour la construction de logements sociaux
- Heures Complémentaires de Mr MANCEAU Dominique
- Demande de subventions :
 - o Association du Tennis de tables de Ste Radegonde,
 - o Association Tennis de tables de Fontenay Le Comte
 - o Association La Fontenaisienne Gymnastique
- Décisions modificatives budgets annexes
- Temps d'activités périscolaires, rentrée scolaire 2017/2018
- Paiements contrats d' Assurance AREAS
- Travaux Salle des Fêtes (Petites salles)
- Tarif cantine et garderie périscolaire, rentrée scolaire 2017/2018
- Demande gratuité salle des Fêtes Amicale Laïque
- Voirie Communale et intercommunales
- Courrier de Mr MOINARD Olivier

- **Questions diverses**

Monsieur Le Maire demande à l'assemblée s'il y a des observations à formuler sur le dernier compte rendu de réunion de conseil en date du 12 avril 2017..

Madame SEGUI Hélène (mandatée par Mr BOURNEL Paul) fait savoir que ce dernier souhaite que lors de la prochaine réunion de Conseil Municipal, le montant des indemnités du Maire et Adjoints soit clairement donné et noté sur le procès-verbal de la réunion, par souci de transparence (se référer délibération n°2017-39)

Le Conseil Municipal autorise,

- Monsieur Le Maire à signer la convention avec le Sydev concernant des travaux d'opération d'éclairage au lieudit « Le Grand Booth Neuf » (RD n°25), montant des travaux estimés à 2 167.00 €
- Autorise Monsieur Le Maire à signer la convention et le devis d'Orange concernant les travaux de réseaux Rue du fief du bois. Montant des travaux estimés à 2 301.63 € HT
- Autorise Monsieur Le Maire à procéder à une consultation et mise en concurrence auprès de plusieurs entreprises de travaux publics afin de procéder aux travaux d'aménagement et de mise en sécurité de la RD 25 au lieudit « Le Grand Booth Neuf », montant des travaux inférieurs à 90 000.00 €
- Autorise Monsieur Le Maire à procéder à un avis d'appel à la concurrence concernant le recrutement d'un architecte pour la rénovation et l'aménagement de la Mairie.
- Autorise Monsieur Le Maire à :
 - o Signer la convention de cession d'habitable de la cabine avec Orange
 - o Contracter un abonnement professionnel avec Orange d'un montant de 18.55 € HT par mois, uniquement pour les appels d'urgence provenant de la cabine téléphonique.
- Accepte la révision des statuts de Vendée Eau à compter du 1^{er} Janvier 2018
- Accepte de prendre en charge le transport des élèves à la piscine de Luçon à part égale sur le budget communal et le budget annexe de la caisse des Ecoles
- Autorise Vendée habitat à poursuivre ses investigations concernant la possibilité de construire trois logements sociaux sur le terrain des Chaumes Choux
- Accepte d'embaucher Mr MANCEAU Dominique à temps complet pour la période du 6 juin au 30 septembre 2017.
- Décide de verser une subvention exceptionnelle à l'Association du Tennis de Tables de Sainte Radegonde-des-Noyers de 150 €
- Refuse de verser les subventions aux associations
 - o Du Tennis de Tables de Fontenay Le Comte
 - o De La Gymnastique fontenaisienne
- Accepte les décisions modificatives du budget annexe du Lotissement de La Passerelle et du commerce Multi Services
- Autorise Monsieur Le Maire dans le cadre des temps d'activités périscolaires 2017/2018 à :
 - ✓ signer la prestation de service avec l'Association BOUGEZ SPORT :
 - o Forfait d'intervention 30 € / heure + 5 € frais de déplacement
 - ✓ signer la convention avec l'Association des FRANCAS :
 - o forfait d'intervention 13 380.00 €

- ✓ signer Le Projet d'Education Territorial
- Monsieur le Maire est autorisé à payer à la société d'assurance AREAS les contrats :
 - ✓ N° 04697643 J 09 : contrat de protection juridique pour la période du 01/01/2016 au 31/12/2016 d'un montant de 45.00 €.
 - ✓ N°04750814 D 07 contrat du véhicule Renault immatriculé 6099 XC85 pour la période du 01/06/17 au 31/05/18 d'un montant de 483.00 €.
- Monsieur Le Maire est également autorisé à encaisser un chèque d' AREAS d'un montant de 88.85 €, remboursement du sinistre bris de glace à l'Ecole Publique.
- Accepte la suppression des vélux dans les petites salles de la salle des fêtes
- Decide de fixer les tarifs de la cantine et de la garderie au 1^{er} septembre 2017 :
 - Tarifs des repas :
 - ❖ Famille de 1 et 2 enfants : 3.00 €
 - ❖ Famille de 3 enfants : 2.75 €
 - ❖ Adultes : 5.10 €
 - Tarifs garderie périscolaire :
 - ❖ Enfants de moins de 6 ans : 1.50 € la demi-heure
 - ❖ Enfants de plus de 6 ans :
 - ❖ Forfait matin : 1.80 €
 - ❖ Forfait soir : 2.35 €
 - ❖ Forfait journée : 3.40 €
 - ❖ Mercredi midi : 1.65 €
- Accepte la gratuité de la Salle des Fêtes à l'occasion du Concours de Palets organisé par L'Association de l'Amicale Laïque, le 1^{er} Mai 2017.
- Décide de transférer les voies communales citées ci-dessous en voies intercommunales :
 - Rue de la Fontaine au Clain : 863 ml
 - Rue de la Voie : 1 162 ml
 - Rue des Téteaux : 502 ml
 - Voie communale du Plessis (jusqu'à St Ignace) : 1 680 ml
 - Voie communale des Bardettes : 1 635 ml
 - Voie Communale de La Seule : 3 008 ml
 - Voie de la Chevrotière : 2 561 ml
 - Voie de la Guinée : 1 140 ml
 - Voie des 5 Abbés : 1 068 ml
 - Voie Communale du Clain : 1 165 ml

Soit un total de 14 784 ml.
- Est informé de la demande de Mr MOINARD Olivier, à savoir : le souhait d'acquérir ou de louer une partie de la parcelle communale située à côté de sa propriété (42, rue de la Voie)
- Questions diverses

Levée de séance 23 h 20.